

**PETROLE DESODORISE**
**PETROLE  
DESODORISE**
**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

**Identification du produit** : Liquide.  
**Nom commercial** : PETROLE DESODORISE  
**Catégorie** : Solvant.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Usage** : Industriel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société** : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE  
 145 rue de Paris  
 FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE  
 T: +33 (0)1 48 43 33 04

**Nom et fonction de la personne responsable** : Munier - ll.munier@interchimie.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**N° de téléphone en cas d'urgence** : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

**2 Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: R10  
 Xn; R65  
 R66  
 R53

**Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)**

- **Dangers pour la santé** : Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger (CLP : Asp. Tox. 1)
- **Dangers physiques** : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention (CLP : Flam. Liq. 3)
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 4 (CLP : Aquatic Chronic 4)

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Code de pictogrammes de danger** : SGH08 - SGH02
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Informations additionnelles sur les dangers** : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**PETROLE DESODORISE**
**PETROLE  
DESODORISE**
**2 Identification des dangers (suite)**
**• Conseils de prudence**
**- Prévention**

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**- Intervention**

: P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.  
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**- Stockage**

: P235 - Tenir au frais.  
P405 - Garder sous clef.  
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**- Considérations relatives à l'élimination**

: P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

**2.3. Autres dangers**

Considéré comme dangereux à cause du risque de dégagement de vapeurs inflammables.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Le produit peut accumuler une charge statique durant le transfert.

**3 Composition/informations sur les composants**

**Composants** : Ce produit est dangereux.

**Composition** : Aromatique. typique : 10 ppm (totaux)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
hydrocarbures C10-12 isoalkanes < 2% : aromatics	100 %	-----	923-037-2	-----	01-2119471991-29	R10 Xn; R65 R66 R63 ----- Flam. Liq. 3 Asp. Tox 1 Aquatic Chronic 4 STOT RE EUH066

**4 Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Premiers secours**

: Consulter un médecin si une indisposition se développe.

## PETROLE DESODORISE

PETROLE  
DESODORISE

## 4 Premiers secours (suite)

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Repos. Les symptômes comprennent : Irritation des voies respiratoires. et narcose à des concentrations importantes.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.  
Rincer abondamment à l'eau.
- Contact avec les yeux : Sensation de brûlure. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Douleurs abdominales. L'ingestion peut provoquer des nausées et vomissements.  
Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion avec inhalation bronchique : pneumopathie avec détresse respiratoire. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Affecte le système nerveux.

Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire.

**Symptômes liés à l'utilisation**

- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
- Contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.
- Ingestion : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie.  
Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Mousse. Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre. Poudre sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques** : vapeurs toxiques.  
Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.  
Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.
- Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique génère : CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbure variés, aldéhydes et des suies

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Classe d'inflammabilité** : Ininflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

## PETROLE DESODORISE

PETROLE  
DESODORISE**5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)**

- Procédures spéciales** : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.  
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions générales** : Assurer une bonne mise à la terre.  
Minimiser les étincelles statiques/éviter les feux instantanés.
- Précautions individuelles** : Porter un vêtement de protection approprié.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Aspirer au moyen d'un équipement excluant tout risque d'inflammation.  
Les résidus de nettoyage contenant ce produit peuvent être classés comme dangereux. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

**6.4. Référence à d'autres sections**

- Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

**7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Général** : Eviter toute exposition inutile.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Manipulation** : Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.  
Limiter l'exposition à l'air et à la lumière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage** : L'acier est recommandé pour l'entreposage.  
Conserver à température ambiante.  
Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

## PETROLE DESODORISE

PETROLE  
DESODORISE

## 7 Manipulation et stockage (suite)

Stockage - à l'abri de : Oxydant.  
Acides forts.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Protection individuelle



- Protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat. filtre type A ou A/P2. EN 143 EN 149
- Protection de la peau : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. polychloroprène épaisseur>0.7mm et tps de passage>60min (EN374-3)  
polychlorure de vinyle (PVC) épaisseur>1.5mm et tps de passage>30min (EN374-3)  
nitrile épaisseur>02mm et tps de passage>480min (EN374-3)  
polymère fluoré et PVA épaisseur indifférente et tps
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

## 8.2. Limites d'exposition professionnelle

- VME - France [mg/m<sup>3</sup>] : 1200
- VME - France [ppm] : 196

## 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect
- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur
- Odeur : Léger (légère).
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.
- pH
- Point de fusion / Point de congélation
- Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : 155-175°C (ASTM D86)
- Point d'éclair

## PETROLE DESODORISE

PETROLE  
DESODORISE

## 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'éclair [°C]	: > 41 (ASTM D-56)
• Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
• Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: LEL : 0.6 / UEL : 7.0
• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 0.6 (extrapolé)
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 7.0
• Pression de vapeur	
Pression de vapeur [20°C]	: 0.2 kPa (1.5 mmHg) <0.5 kPa (3.5mmHg) à 25 °C
Pression de vapeur [bar]	: 10mbar (37.8°C)
• Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité relative, gaz (air=1)	: >1 à 101 kPa (calculé)
• Densité relative	: Aucune donnée disponible.
Densité	: 0.748 à (15.6°C)
Masse volumique [kg/m3]	: (15°C) 742 - 752
• Solubilité	
Solubilité	: Solvants organiques.
Solubilité dans l'eau	: Partiellement soluble.
• Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
• Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: > 200
• Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
• Viscosité	
Viscosité à 40°C [mm2/s]	: 0.9
• Propriétés explosives	: Peut former un mélange explosif avec l'air.
• Propriétés comburantes	: Aucun(e).

## 9.2. Autres informations

Coefficient de dilatation thermique	: 0.00099 V/V en °C (calculé)
Autres données	: Taux d'évaporation 36 (DIN 53170) Intervalle de distillation : 155-175 °C Tension superficielle 0.0197 N/m (25°C) EN14370
Masse moléculaire	: 147 (calculé)
Point d'écoulement [°C]	: -50

## 10 Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité	: Stable dans les conditions normales.
-------------------------	----------------------------------------

**PETROLE DESODORISE**
**PETROLE  
DESODORISE**
**10 Stabilité et réactivité (suite)**
**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Réagit avec : Agents oxydants forts.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** : Etincelles. Chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Flamme nue.

**10.5. Matières à éviter**

Aucune donnée disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies

**11 Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

- **Inhalation** : L'inhalation de fumées ou de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
- **Cutanée** : Irritant OECD GL 404
- **Oculaire** : Peut causer une irritation des yeux. OCDE405
- **Ingestion** : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie. Mettre impérativement au repos et maintenir sous surveillance médicale. 48H

**Admin. orale (rat) DL50** : >5000mg/kg (OCDE 401) faiblement toxique

**Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : >5000 (OCDE 402) faiblement toxique

**Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]** : 8h : >5000 (OCDE 403) faiblement toxique

**Toxicité chronique**

- **Inhalation** : L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.
- **Cutanée** : Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose.

**Sensibilisation** : Aucun risque de sensibilisation. Non susceptible d'être un sensibilisant cutané et respiratoire (OCDE 406)

**Cancérogénicité** : Aucun effet défavorable sur la santé n'a été noté. Non susceptible de provoquer le cancer, OCDE 453

**Mutagénicité** : Non susceptible d'être un mutagène OCDE 471, 473, 474, 476, 478, 479

**Toxique pour la reproduction : fertilité** : Non susceptible d'être toxique pour la reproduction OCDE414, 421, 422

**Autres** : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons.

**12 Informations écologiques**

**PETROLE DESODORISE**
**PETROLE  
DESODORISE**
**12 Informations écologiques (suite)**
**12.1. Toxicité**

<b>EC50-48h Daphnia magna [mg/l]</b>	: LEO 1000 21 jours : CSEO (NOEC) 0.025 mg/l
<b>IC50 72h Algae [mg/l]</b>	: LEO 1000 (Pseudokirchneriella subcapitata) DSEO-R (NOELR) 1000mg/l
<b>CL50-96 Heures - poisson [mg/l]</b>	: > 100 LL0 1000 (Oncorhynchus mykiss) NOALR(28d) 0.19mg/l QSAR Petrotox

**12.2. Persistance - dégradabilité**

<b>Persistance - dégradabilité</b>	: Très peu biodégradable. 28jours - 31.3% (OACD301F)
------------------------------------	------------------------------------------------------

**12.3. Potentiel de bio-accumulation**

<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	: potentiellement bioaccumulable.
--------------------------------------	-----------------------------------

**12.4. Mobilité dans le sol**

Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

COV

<b>Information relative aux effets écologiques</b>	: Produit insoluble dans l'eau. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Faible mobilité (sol).
----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**13 Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Généralités</b>	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
<b>N° de déchet industriel</b>	: 08 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION.

**14 Informations relatives au transport**
**14.1. Numéro ONU**

Information générale

## PETROLE DESODORISE

PETROLE  
DESODORISE

## 14 Informations relatives au transport (suite)

No ONU : 3295

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable.

Désignation officielle de transport : UN3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

**Etiquetage ADR**

: 3

**Transport terrestre**

I.D. n° : 30

- ADR Classe : 3

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur.  
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.  
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.  
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

**Transport par mer**

- Code IMO-IMDG : Classe 3

- IMDG-Pollution marine : YES ò

- N° de fiche de sécurité : F-E S-D

**Transport aérien**

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 310  
Packaging instructions passenger: 309

- IATA - Classe ou division : 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

- Groupe d'emballage ADR : III

- Groupe d'emballage IMO : III

- Groupe d'emballage IATA : III

**14.5. Danger pour l'environnement**

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

## PETROLE DESODORISE

PETROLE  
DESODORISE

## 14 Informations relatives au transport (suite)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

## 15 Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

<b>Symbole(s)</b>	: Xn : Nocif
<b>Phrase(s) R</b>	: R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R10 : Inflammable. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrase(s) S</b>	: S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols. S24 : Eviter le contact avec la peau. S43 : En cas d'incendie, utiliser . Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone. Ne pas utiliser d'eau. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>Enregistrements</b>	: PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines AICS (the Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie KECI (Korea Existing Chemicals Inv.) en Corée ENCS (Existing & New Chemicals Substances) au Japon : 2-10 TSCA (Toxic Substances Control Act) aux USA KECL NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals). IECSC ECL (Existing Chemical List) en Corée : CHINE
<b>Autres</b>	: maladie professionnelles : n° 601, 84

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Réalisée.

## 16 Autres informations

<b>Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)</b>	: R10 : Inflammable. R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Autres données</b>	: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.



INTERCHIMIE

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 11

Edition révisée n° : 6

Date : 14 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 27 / 5 / 2010

**PETROLE DESODORISE**

**PETROLE  
DESODORISE**

Fin du document